

NOVEMBRE 2019



**BRUNCH FAMILIAL**

*Dimanche le 1 décembre 2019  
De 9h00 à 10h30  
à la salle municipale  
Situé au  
152, Rue Municipale,  
St-Adrien-D'Irlande*



*13\$ par adulte (9ans et +)  
8\$ par enfant de 5 ans à 9 ans  
0-4 ans gratuit*

*Venez nous encourager en grand nombre.  
Au plaisir de vous rencontrer*

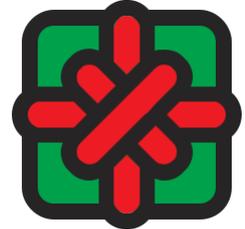
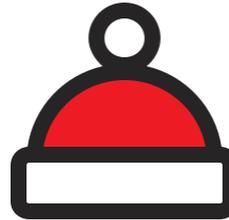
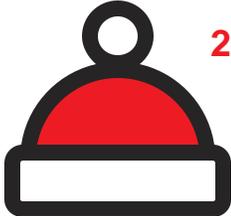
\* Réservez vos places à l'avance\* au bureau municipale, sur internet ou téléphonez au 418-334-7335 pour réserver

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)  
Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*



Fête d'enfants à la salle municipale de  
St-Adrien -D'Irlande (au 152 rue Municipale)

**Dimanche le 1er décembre  
2019 dès 10h30 jusqu'à midi!**



LUTIN VLIMEUX, MUSIQUE, ACTIVITÉS ET PÈRE NOËL  
SERONT AU RENDEZ-VOUS!



VOUS DEVEZ RÉSERVER LA PLACE DE VOTRE ENFANT  
AVANT JEUDI LE 28 NOVEMBRE POUR QUE LE  
PÈRE NOËL PRÉPARE LES CADEAUX! APPELEZ  
AU NUMÉRO : 418-334-7335 ET MENTIONNEZ  
LE NOM DE VOTRE ENFANT AINSI QUE  
SON ÂGE.



**\*\*UN MONTANT DE 12\$ SERA DEMANDÉ  
POUR CHAQUE ENFANT DE  
ST-ADRIEN ET UN MONTANT DE 14\$ POUR LES NON -  
RÉSIDENTS, PAYABLE LE JOUR MÊME DE  
LA FÊTE**



*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)  
Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)



*Marché de Noël  
de St-Adrien-D'Irlande  
où: à la salle municipale (152 rue  
Municipale)*

dimanche le 8 décembre 2019 dès 9h  
jusqu'à 14h

tables disponibles au coût de 15\$ pour les artisans  
et les vendeurs de toutes sortes.

Réservez votre table avant le 5 décembre au 418-334-7335, ou  
par courriel à [jessikalacombe@yahoo.ca](mailto:jessikalacombe@yahoo.ca)

**ALORS VENEZ FAIRE VOS EMPLETES POUR LE TEMPS  
DES FÊTES!**

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)  
Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

## **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019**

### **ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois d'octobre 2019 totalisant 51 043,57\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 40 à 44, totalisant 12 325,24\$.

### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE**

2 décembre.

### **AVIS DE MOTION (PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE DE SERVICES ET DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

A une prochaine séance de ce conseil, Carl Croteau a demandé un règlement fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2020.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 382 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 329 ET 337 CONCERNANT L'INTERDICTION DE L'ÉPANDAGE ET LE STOCKAGE DE MRF**

Le Conseil considère opportun d'abroger les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF;

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement, qu'ils ont reçu une copie du projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est ordonné et statué que ce présent règlement portant le numéro 382 intitulé « Règlement numéro 382 abrogeant les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF » soit adopté.

### **PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*  
*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Résolu que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Monsieur Serge Morin, consultant de la sécurité civile) soit adopté;

Que la directrice générale Ghislaine Leblanc soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

### **LETTRE D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX- ROUGE, DIVISION QUÉBEC**

Attendu que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal;

Attendu que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Attendu que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Attendu que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère public du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors du sinistre ;

Attendu que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

En conséquence, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande acceptent de signer l'entente avec la Croix-Rouge qui vise à établir les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur. Et aussi comme partenaire, la Croix-Rouge contribue, selon ses normes et dans la mesure de ses capacités , à aider les citoyens affectés par un sinistre en dispensant les services aux sinistrés demandés.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*

*Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

## **MÉTHODOLOGIE ET ÉCHÉANCIER À LA SUITE DES RENCONTRES AVEC LE MAMAH**

Considérant la conférence téléphonique tenue le 10 octobre 2019 dans le cadre du «Projet d'assainissement des eaux usées-PRIMEAU»;

Considérant les étapes et l'échéancier quant aux étapes subséquentes du projet tel que discuté avec le MAMAH et le Ministère de l'Environnement et qui nous a été communiqué par Avizo experts-conseils en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019 sous la signature de Monsieur Maxime Chalifoux ing;

Pour ces raisons, les membres du conseil sont d'accord avec les étapes et la méthodologie suggérés par le MAMAH et le Ministère de l'Environnement pour poursuivre le processus du projet d'assainissement des eaux usées dans les règles proposées à l'avancement et à la réalisation de ce projet dans la municipalité.

## **APPUI AU CENTRE D'ARCHIVES CONTRIBUTION 2019**

Les membres de conseil acceptent de contribuer un montant de 61.35\$ pour l'apport annuel des villes et des municipalités de la MRC des Appalaches, contribution essentiel au maintien d'un service d'archives reconnu dans la région de la MRC des Appalaches puisque la part du milieu est considérée lors de l'attribution de subventions gouvernementales.

## **ACTIVITÉ DU SENTIER DE L'HALLOWEEN**

Grand succès, 147 personnes ont participé à l'évènement.

## **IL EST TEMPS DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR SE FAIRE VACCINER**

VISITEZ LE [WWW.MONVACCIN.CA](http://WWW.MONVACCIN.CA)

**PRENEZ RENDEZ-VOUS : MONVACCIN.CA OU 1-855-480-8094**

**AMPLES RENSEIGNEMENTS : 418-386-3553**

**VOUS POUVEZ CONSULTER TOUTE L'INFORMATION DANS LE BULLETIN D'OCTOBRE 2019 À LA DERNIÈRE PAGE.**

## **SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS**

**MOINS DE DÉCHETS À GÉRER!**

## **SE DÉPARTIR DE FAÇON RESPONSABLE GRÂCE À RÉCUPÈRE-DON**

Sites internet à consulter : [recuperedon.ca](http://recuperedon.ca) et [www.creca.qc.ca](http://www.creca.qc.ca) lire le communiqué

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)  
Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

\*\*\*\*\*  
**DÉNEIGEMENT-PROBLÈMES-URGENCE**

Steven Lambert excavation : 418-333-1971 Steven 418-334-1970 Denis

Christian Tanguay, inspecteur 418-333-3120

Sûreté du Québec 418-338-3151, 310-4141, et cellulaire \*4141

**Pour les problèmes, plaintes concernant l'entretien des chemins d'hiver, elles sont faites par écrit, déposées au bureau de la directrice générale ou transmises par télécopieur (418) 335-4040, courriel**

**[dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca) ou courrier 152, rue Municipale, St-Adrien-d'Irlande, Qc G0N1M0. Elles devront être signées par le plaignant. (Obligatoire)**

**Si aucune signature n'est apposée par le plaignant, la plainte est considérée comme non fondée et non traitée.**

**Pour les mises en demeure au sujet du travail mal fait, bris de boîtes à malle, poubelles et autres, transmettre directement à l'adresse suivante :**

**Steven Lambert Excavation Inc.**

**2387, Route 165**

**St-Ferdinand, Qc G0N 1N0**

\*\*\*\*\*

**Pour les demandes de permis, contacter 418-335-2585 Bureau municipal**

**Vos coordonnées seront transmises à la personne désignée pour l'émission des permis. La personne désignée vous contactera par la suite.**

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*

*Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*